

demande de remboursement des frais de scolarité

Par BrahimTarfoune, le 04/04/2024 à 16:20

Bonjour,

je suis étudiant en école privée en pré master rythme initial du coup j'ai payé 10800 € pour cette année a fin de poursuivre le master en contrat d'apprentissage, mais malheureusement a la fin de la première année je viens de découvrir que je suis pas éligible de signer un contrat d'apprentissage en raison de mon âge (31 ans) et je n'ai même pas été informé par la scolarité malgré que j'ai mentionnée ça, alors je compte de ne pas encore payé les 2700 € qui restent et ouvrir un litige pour demandé un remboursement donc je demande c'est je le droit d'être remboursée ou pas

Par Lorella, le 04/04/2024 à 20:55

Bonsoir,

lci je lis des arnaques aux écoles privées sans arrêt.

Veuillez contacter une association de consommateurs. Vous leur expliquez votre situation et s'ils peuvent vous aider, vous devrez verser une adhésion.